

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026**

Le onze mai deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Nadia Bouyer, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents : Messieurs et Mesdames : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Deschamps Valérie, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Saulnier Marion, Nicolas Xavier, Nepoux Alexandra, Deschamps Anthony, Bechet Emmanuelle, Bonnisseau Denis, Bonnisseau Milica

Absents excusés : Ligeard Isabelle (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents :

Secrétaire de séance : Stoffel Claude

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2026 est adopté (13 voix pour et 2 abstentions)

ORDRE DU JOUR**🚦 1/4 d'heure citoyen**

Une habitante de la commune s'inquiète des difficultés de déplacement des personnes âgées notamment pour les faire leurs courses, elle demande si une réflexion peut être faite pour la mise en place d'un transport régulier. Il existe déjà, sur notre territoire, deux associations qui proposent du transport de personnes. Le CIF SP basé à Melle, l'inscription se fait en mairie et le secours catholique. Il est proposé de créer une commission lors de la prochaine séance de conseil. Cette commission devra faire l'inventaire des solutions déjà existantes et proposer si nécessaire des solutions complémentaires pour les administrés.

Une habitante renouvelle sa demande du 20 avril, de sécurisation de la D113 à Theil. Nous avons récupéré le dossier rédigé par le département ID79 et des rendez-vous sont prévus avec des entreprises pour faire des devis. Il est proposé de rédiger une note d'information aux habitants du secteur afin de leur présenter ce projet.

De la même manière, cette personne renouvelle la demande de déplacement des containers situés à la sortie de Theil en direction de Montalembert. Un rendez-vous a été pris avec le service de la communauté de communes pour échanger sur la dangerosité de certains points et essayer de trouver des solutions adaptées au territoire et aux contraintes de la collecte.

Monsieur et Madame Bonnisseau filment les séances du Conseil Municipal. Cela fait débat car la mairie ne possède pas de copie de ces enregistrements. Ils s'engagent à fournir une copie à la mairie et à préparer un point sur la réglementation concernant l'enregistrement et la diffusion des séances de conseil.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026 **Commission communale des impôts directs****2026/815-836**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelle évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par sur délibération du Conseil municipal soit 24 personnes.

Conformément au 3e alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisations foncières des entreprises)
- être familiarisé avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La liste des personnes souhaitant être commissaire de cette commission est la suivante :

MACHET Annette ; MORAUD Franck ; DEMAY André ; BOUTIN Jean-Pierre
NIOT Jean-Marc ; BIRAUD Alain ; BOULET Marie-Hélène ; PROVOST Marie-Thérèse ;
BECHET Marie-Thérèse ; NICOLAS Catherine ; MARIGOT Geneviève ; BOUSSER Albert ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

AIRAULT Anick ; AIRAULT-MOUNIER Stéphanie ; BONNISSEAU Denis ; ROCHA SORIA Jana

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette liste.

 Désignation de délégués supplémentaires au Syndicat 4B pour la compétence Protection Incendie

Conformément à la demande du Syndicat 4B, reçu en mairie le 12 mars mais dont Madame le Maire n'a eu connaissance que récemment, il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants délégués au Syndicat 4B pour la compétence Protection Incendie. Philippe GUILLAUD a déjà été désigné titulaire lors de la séance du 22 mars 2026.

Madame le maire propose comme autre titulaire Claude STOFFEL, comme suppléants Valérie Deschamps et Guillaume CLUSEAU.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

 Désignation de référents ambroisie

Madame le Maire indique que :

FREDON Nouvelle-Aquitaine est un organisme dédié à la santé des végétaux. Elle protège les plantes et leurs produits à travers toute la région.

Ses actions se concentrent sur trois aspects : surveiller, prévenir, et lutter contre les nuisibles qui menacent les cultures. Ces nuisibles peuvent causer de graves dégâts, et FREDON met en place des mesures spécifiques pour les combattre. Elle aide ainsi non seulement les agriculteurs, mais aussi tous ceux qui possèdent des plantes, qu'ils soient particuliers, collectivités ou entreprises.

FREDON Nouvelle-Aquitaine offre un soutien à tous ceux qui cultivent des plantes. Elle propose des conseils, des formations, et un appui technique pour garantir une production saine et de qualité. Ce travail est crucial pour assurer la sécurité alimentaire, en veillant à ce que les produits agricoles de la région soient sûrs et de bonne qualité.

En plus de ses missions sur les plantes, FREDON Nouvelle-Aquitaine s'engage aussi pour la santé publique et l'environnement. Elle travaille avec les collectivités locales et les particuliers pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et lutter contre les nuisances qui peuvent nuire à la santé humaine. Grâce à cet engagement, FREDON Nouvelle-Aquitaine est un acteur important pour la protection de l'environnement et la santé de tous.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse, il est demandé à chaque commune de nommer des référents. Ils seront en charge du repérage, de la surveillance, de l'information et de la participation à la mise en œuvre des mesures de lutte.

Madame le Maire propose de nommer trois élus ainsi que les deux agents techniques :
Volontaires élus : Anthony Deschamps, Alexandra Nepoux, Philippe Guillaud
Agents techniques : Jérôme Labaye ; Michael Meunier

Une information sur cette plante sera faite auprès du Conseil et de la population, la vigilance de chacun augmentera l'efficacité des repérages.

 Désignation de deux membres suppléants au Conseil d'administration de l'EHPAD

Depuis février 2026, la loi autorise à nommer deux suppléants au Conseil d'Administration des Ehpads.

Le Conseil se réunit en moyenne 4 fois par an, le lundi après-midi.
Son titulaire Madame le Maire, présidente de droit ; Anthony Deschamps et Isabelle Ligeard (délibération du 22 mars 2026).

Se portent candidats : Denis Bonnisseau et Milica Bonnisseau

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

 Séolis et Gérédis : redevance pour occupation du domaine public

2026/817-837

Madame le Maire indique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de d'électricité et de gaz sur le territoire de notre collectivité donne lieu au paiement d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) conformément à l'article R. 2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Ces redevances sont réévaluées au premier janvier de chaque année.

Il est nécessaire que le conseil adopte une délibération pour permettre le règlement de ces redevances.

La redevance Gérédis, concernant le réseau électrique, pour l'année 2026 est de 115 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

La redevance S  olis, concernant le r  seau gaz, pour l'ann  e 2026 est de 156   

Le conseil municipal donne    l'unanimit   un avis favorable pour percevoir ces redevances.

 Emploi saisonnier

2026/818-838

Lors du conseil municipal du 09 mars 2026, apr  s en avoir d  lib  r  , le conseil municipal a d  cid  ,    l'unanimit   des membres pr  sents :

- de cr  er un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite    l'accroissement saisonnier d'activit   d'une dur  e hebdomadaire de travail   gal    35 heures    compter du 1^{er} juin 2026 pour une dur  e maximale de 4 mois,
- que la r  mun  ration sera fix  e par r  f  rence    l'indice brut 367 indice major   366,    laquelle s'ajoutent les suppl  ments et indemnit  s en vigueur,
- que la d  pense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

Nous avons re  u 31 candidatures, parmi lesquelles 7 dossiers ont particuli  rement retenu notre attention.

Seuls deux candidats disposent d'une exp  rience significative de plusieurs mois dans ce domaine d'activit  .

Les entretiens se sont d  roul  s en mairie, en pr  sence de Madame le Maire ainsi que des adjoints Claude Stoffel et Philippe Guillaud.

   l'issue des   changes, 3 candidatures ont   t     cart  es, notamment pour les raisons suivantes : absence de permis, attitude durant l'entretien ou   tat de sant   jug   incompatible avec le poste.

Quatre candidatures sont pr  sent  es ce soir.

Apr  s avoir d  battu sur les diff  rents profils, le conseil municipal choisi un des candidats avec 13 votes contre 2 pour un autre.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026 **Subventions associations****2026/819-839**

* **Le club de Foot « les coqs gaulois »** a fait une demande de 1500 € en début d'année. Le précédent conseil avait choisi de repousser la subvention. Madame le Maire rapporte avoir rencontré, avec ses adjoints, le président du Club et un membre du bureau. Le club a investi cette année dans du matériel (machine de traçage 1 200€) et a choisi de faire intervenir un nouvel entraîneur. La vente des licences, les bénéfices de la buvette et des animations ne couvrent pas les charges. Le container acheté par l'association est toujours en attente d'autorisation. Les règles d'urbanisme ayant évolué avec la mise en place du PLUi H, une demande va être faite auprès de l'architecte des Bâtiments de France. Si aucune autorisation est possible, l'association le retirera.

Montant : 1 500 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

* **Les ADMR** : l'association intervient à domicile, le coût des trajets est de plus en plus élevé, les tarifs sont calculés au plus juste pour limiter le cout aux bénéficiaires. Une demande d'information complémentaire va être faite auprès de l'association pour connaître le nombre de bénéficiaire sur la commune, une subvention complémentaire pourra être demandée.

Madame Bonniseau propose une réflexion sur la mise en place d'un service communal.

Montant : 600 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

* **Le Cif-Sp** : le cout de fonctionnement de l'association est de plus en plus important, compte tenu de l'augmentation du coût de fonctionnement.

Montant : 100 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

 Devis divers

Devis Jonathan Doucet, pour le passage du broyeur sur les routes et chemins de la commune. Montant pour 50 h : 5 700 € TTC

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Devis Barré TP& Carrières, réalisation du PATA (réparation) sur l'ensemble des routes de la commune. Montant pour 20 tonnes : 27 696 €.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

 Divers

- Petit retour sur la journée du 8 mai

La cérémonie de commémoration : il est important de travailler sur le déroulé de la cérémonie en prévoyant par exemple la participation des enfants de l'école, la sonorisation (micro musique chant)

- La manifestation « visite & conte aux temps Néolitiques » animée par le pays d'art et d'histoire a réuni une centaine de personnes autour de la Pierre Pèse. Pendant la première partie un conférencier a expliqué l'origine du monument et de sa construction. Pendant la seconde partie, une conteuse nous a offert une immersion totale à la rencontre des premiers habitants de notre territoire et de leurs rites oubliés. Retours sont très positifs.
- La moto verte organise sa randonnée annuelle le samedi 10 octobre 2026 elle passera le matin et l'après-midi sur le territoire de la commune.
- L'architecte des Bâtiments de Francea été recontacté pour donner des dates de restitution possible sur l'étude de l'église.
- Une nouvelle demande de nettoyage du rond-point des maisons blanches a été faite au département. Les travaux devraient avoir lieu en même temps que le nettoyage de l'aire de repos actuellement fermé pour restauration du bâtiment.
- La communauté de communes a acté la création de 4 commissions (Finances, Associations, Solidarités et Économie et agriculture) seule la commission association sera ouverte aux conseillers municipaux dans la limite de 50% des effectifs soit 9 personnes.

Il a été créé 4 comités de référents (éducation ; urbanisme et habitat ; prévention et valorisation des déchets ; tourisme et patrimoine) les 3 premiers représentants ayant été nommés l'ordre de la séance du 22 mars nous restera à nommer un référent tourisme et patrimoine Lors du prochain conseil.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 5 juin 2026 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 44

La secrétaire de séance
Claude Stoffel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CS', written over the printed name 'Claude Stoffel'.